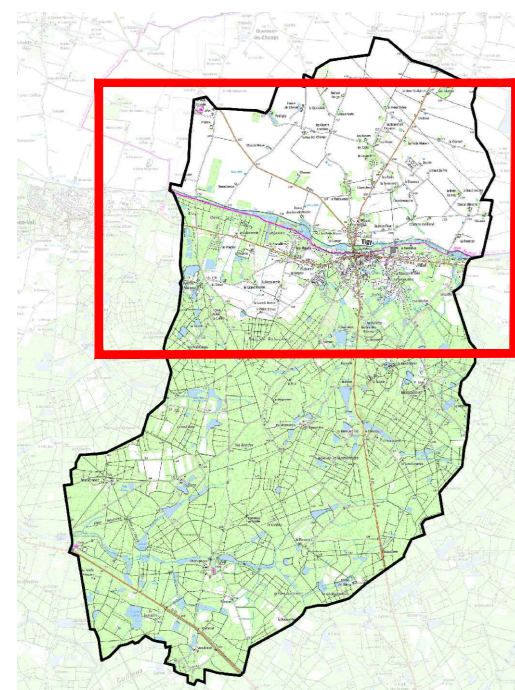




Plan Local d'Urbanisme



DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le périmètre du droit de préemption urbain concerne les zones U et AU du PLU approuvé le 2 octobre 2024

Echelle : 1/5000

Pièce
9

CRÉÉ PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2024

ecmo 1, rue Népeur - 45100 Villandri-sur-Loire

- Légende :**
- Limite des zones
 - Application du droit de préemption urbain par délibération du 6 novembre 2024

